

ANNEXE 3

Certificat d'assurance

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC

CONGRÈS AGSICQ 2026, DU 23 au 26 mai 2026

Le présent document doit être remis par le Locataire à son assureur. Ce dernier doit remplir ledit document OU produire un certificat d'assurance contenant substantiellement les mêmes informations

En faveur de : Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ)

Les Assurés sont : _____

Police No. : _____

Nom de l'Assureur : _____

Période (aa/mm/jj) : _____

Couvre les responsabilités suivantes :

Responsabilité civile générale

- 2 000 000 \$ par événement
- 2 000 000 \$ global

Responsabilité légale des locataires

- 100 000 \$ par événement

Le présent certificat s'applique à l'événement suivant :

Dates : Du 23 au 26 mai 2026

Catégorie : SALON D'EXPOSITION

Nombre de délégués : ENVIRON 500

Cette assurance comprend les conditions suivantes :

1. La protection accordée par cette police s'applique à toute action intentée par tout assuré contre tout autre assuré, de la même manière que si des polices séparées avaient été émises en faveur de chacun d'eux.
2. La police ne pourra être annulée ou la couverture réduite, sans qu'un préavis de trente (30) jours ne soit donné par courrier recommandé à : AGSICQ, CP 149, Beloeil, J3G 4T1
3. Tout avis, certificat ou correspondance de l'assureur à _____ (nom de l'assuré) sera adressé à :
AGSICQ, CP 149, Beloeil, J3G 4T1 ou par courriel
4. Notez qu'il est de votre responsabilité de couvrir les biens qui se trouvent sur votre espace de location.

Émise par :

Nom de l'Assureur _____

Signature de l'Assureur _____

Veillez retourner par par courriel à administration@agsicq.ca ce contrat dûment rempli et signé à l'AGSICQ